



**HAL**  
open science

# Formes d'écriture des savoirs : perspectives d'analyse du discours en diachronie

Franck Baron

► **To cite this version:**

Franck Baron. Formes d'écriture des savoirs : perspectives d'analyse du discours en diachronie. *Études diachroniques*, 2023, 2023 (1), pp.81-97. hal-04158905

**HAL Id: hal-04158905**

**<https://hal.science/hal-04158905>**

Submitted on 17 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉTUDES DIACHRONIQUES**

**FORMES D'ÉCRITURE  
DES SAVOIRS :  
PERSPECTIVES  
D'ANALYSE DU DISCOURS  
EN DIACHRONIE**

**1** 2023

**HONORÉ CHAMPION**

## LE PETIT POUCKET DE CHARLES PERRAULT : THÉORIE DES FAUX JUGEMENTS ET ENTHYMÈME OGRESQUE

Le *Parallèle* de Perrault, livre majeur dans le cadre général de la Querelle des Anciens et des Modernes, s'insère dans un moment de mutation sociale et pratique de la production philosophique, remarquée par Ribard (2000) : « Entre 1600, et plus encore 1650, et la fin de l'Ancien Régime, en France, il n'y a ni représentation uniforme de la philosophie, ni de consensus, même relatif, sur une figure sociale qui pourrait actualiser le type idéal du philosophe ». Une écriture savante destinée aux « dames des salons » s'est différenciée à la fin du <sup>xvii</sup>e siècle de la production aride des « graves philosophes ». Ces mutations formelles sont à l'œuvre dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle aussi bien qu'avec *Les Caractères* de la Bruyère ou les *Fables* de la Fontaine. Nous faisons l'hypothèse d'une telle présence philosophique dans *Le Petit Poucet* (Ch. Perrault, 1697), par les liens qu'entretient le conte avec *La Logique ou l'art de penser* d'Arnauld & Nicole ([1664] 2014), ouvrage important qui fut à la fois un manuel destiné à l'enseignement et un essai philosophique cartésien qui semble avoir profondément marqué Perrault<sup>1</sup>. De plus, à l'aide de la linguistique pragmatique nous montrons comment un mécanisme spécifique d'écriture fait se dégager du texte une nouvelle lecture à portée philosophique qui trouverait également sa source, pour partie, dans la *Logique de Port-Royal*. Ainsi nous espérons apporter certains éléments pour résoudre l'aporie du conte perraultien : pourquoi l'un des savants les plus importants du Grand Siècle s'est-il adonné à la rédaction d'un ouvrage si peu sérieux ?

<sup>1</sup> La première édition de la *Logique* date de 1662. Perrault n'est pas encore au service de Colbert, mais il connaît le milieu janséniste de Port-Royal dans lequel Antoine Arnauld évolue, et dont Nicolas Perrault, docteur en théologie et frère de Charles est un fervent soutien. Voir notamment M. Soriano (1968).



## 1. CHARLES PERRAULT ET LA THÉORIE DES « FAUX JUGEMENTS »

Dans le *Parallèle* (Ch. Perrault, 1688), Perrault livre à deux reprises une des sources de sa philosophie de la connaissance :

LE CHEVALIER

A propos de Methode. D'où vient que dans la logique de Port-Royal, qui nous a été donnée sous le titre de l'art de penser, la Methode est mise comme la quatrième operation de l'entendement : car j'ai toujours oui-dire qu'il n'y en avait que trois. *La simple apprehension, le jugement, et le discours*. Mon regent ne m'a jamais dit qu'il y en eut davantage, et je crois qu'on s'en tient là dans tous les colleges. (Ch. Perrault, 1688 : t. 2, 52)

Cette évocation directe de la logique de Port-Royal est importante, car la formule « on s'en tient là [à la logique ancienne] dans tous les collèges » marque une certaine approbation au projet philosophique d'Arnauld, contre les scolastiques tardifs. Perrault renouvellera dans le tome 4 son adhésion à la logique de Port-Royal :

L ABBE

Quoy qu'il en soit, venons à la Logique. Aristote en a tres bien parlé, et on ne peut trop le louer sur cet Article ; mais il auroit pû reduire ce qu'il en dit, à la moitié.

LE PRESIDENT

Comment pouvez-vous avancer une telle chose ?

L ABBE

Pour en estre persuadé, il ne faut que lire la Logique du Port Royal, qui a pour titre *l'Art de penser* ; c'est un petit volume qui n'a pas trois doigts d'espaisseur, il renferme cependant tout ce qu'il y a de bon dans les livres d'Aristote qui sont dix fois plus amples, & outre cela il contient une infinité de bonnes choses qui ne sont point dans Aristote. (Ch. Perrault, 1688 : t. 4, 127-128)

Charles Perrault et Antoine Arnauld se connaissent de longue date, et Arnauld est considéré en 1694, quelques jours seulement avant sa mort, comme « l'arbitre idéal » (M. Soriano, [1968] 1977 : 314) de la Querelle des Anciens et des Modernes dont les héros sont respectivement Nicolas Boileau-Despréaux et Charles Perrault. À partir de ce contexte, nous pouvons émettre une courte hypothèse : peut-on faire d'Arnauld & Nicole (1664) une source d'inspiration philosophique pour la rédaction des *Contes* de Perrault (1697) située entre 1694 et 1696 ?

Cette empreinte de la philosophie cartésienne et de sa logique se retrouve par exemple dans un court passage des *Pensées chrétiennes* de Perrault, ouvrage manuscrit peu connu, où il exprime sa position dans le débat cartésien sur les animaux-machines :

58. – [...] L'opinion la plus commune est que des trois opérations nécessaires pour raisonner, les animaux en ont deux : savoir celle de se former des idées, qu'on appelle la simple appréhension, et la seconde celle de faire des jugements, mais on nie qu'ils aient la faculté de tirer des conséquences. Voilà ce qu'on dit, mais pourquoi veut-on que les bêtes soient capables de faire ce qui est le plus difficile et qu'elles ne puissent faire ce qui est le plus aisé. Car il est plus aisé de tirer une conséquence que de faire un jugement. La raison est que les conséquences se tirent en quelque sorte d'elles-mêmes, *résultant sans peine et naturellement des propositions qui leur précèdent*, au lieu que les jugements demandent plus de connaissances et plus d'attention pour être faites. *Il est encore vrai qu'on fait sans cesse de mauvais jugements, mais on en tire point de mauvaises conséquences, et il est même comme impossible d'en tirer.* (Ch. Perrault, 1987 : 77-78)<sup>2</sup>

Cette dernière phrase de Perrault semble la reprise de cette leçon de *La Logique de Port-Royal* :

Car il semble que les philosophes ordinaires ne se soient guère appliqués qu'à donner des règles des bons et des mauvais raisonnements. Or quoique l'on ne puisse pas dire que ces règles soient inutiles, puisqu'elles servent quelquefois à découvrir le défaut de certains arguments embarrassés, et à disposer ses pensées d'une manière plus convaincante, néanmoins on ne doit pas croire que cette utilité s'étende bien loin, *la plupart des erreurs des hommes ne consistant pas à se laisser tromper par des mauvaises conséquences, mais à se laisser aller à de faux jugements dont on tire de mauvaises conséquences.* C'est à quoi ceux qui jusqu'ici ont traité de la logique ont peu cherché de remèdes, et ce qui fait le principal sujet des nouvelles réflexions qu'on trouvera partout dans ce livre. (A. Arnauld et P. Nicole, 1664 : 69)<sup>3</sup>

Plusieurs conceptions importantes ressortent de ce dernier passage. L'une concernerait ce que l'on nomme aujourd'hui la *conséquence logique*, entendue comme nécessité formelle de la préservation de la vérité, des

<sup>2</sup> Nous soulignons. Une bonne partie de cette « pensée » est réemployée dans Perrault (1688), t. 4, avec de légères modifications, stylistiques principalement.

<sup>3</sup> Nous soulignons.

prémises à la conclusion, l'autre la *santé* (*soundness*) des arguments, ou comme la nomme parfois Arnauld & Nicole (1664), la «vérité matérielle» des arguments en eux-mêmes. Ces deux idées participent d'un des concepts les plus fondamentaux de la logique, celui de *nécessité*, dont le logicien Alfred Tarski sera l'un des deux piliers de la *conséquence logique* :

Si l'énoncé  $\phi$  est conséquence logique de l'ensemble d'énoncés  $\Gamma$ , alors  $\phi$  est une conséquence nécessaire de  $\Gamma$  au sens où il est *impossible* que tous les énoncés de  $\Gamma$  soient vrais et que  $\phi$  soit faux. (D. Bonnay et M. Cozic, 2011 : 77)

Plus simplement la conséquence logique se définit ainsi :

Un argument est valide si (si, et seulement si) il n'est pas possible que sa conclusion soit fautive alors que ses prémisses sont vraies. [...] Les arguments valides sont ceux qui garantissent la préservation de la vérité. [...] Il est important de noter que cette *définition est indifférente au fait que les prémisses soient, en réalité, vraies ou fausses*. (N. Clerbout, s/d)

Voici ce qui se rapprocherait de la notion de conséquence logique chez Arnauld & Nicole (1664 : 315) : «supposé la vérité des prémisses il faut nécessairement que la conclusion soit vraie.» Une légère variante apparaît au début du Chapitre 19 du Livre III : «parce que les faux jugements sont les sources des mauvais raisonnements, et *les attirent par une suite nécessaire*<sup>4</sup>». Arnauld & Nicole (1664 : 454). Ce qui rend un peu malaisé la distinction entre validité formelle et santé des arguments (*soundness*) est la notion de «mauvais» raisonnement et de «mauvais» jugement. Le même adjectif renvoie bien à deux concepts de nature différente : les figures syllogistiques non concluantes (invalides), et la fausseté matérielle des prémisses (non saines). Un commentaire particulièrement dense de Pariente, nous fait voir l'enjeu fondamental de cette leçon des «Messieurs» :

Considérant que le syllogisme et sa théorie ont pour fonction principale de permettre d'éviter les erreurs, ils [Arnauld et Nicole] estiment en faire une critique pertinente en affirmant, dans le style cartésien, que la plupart des erreurs tiennent à la matière et non à la forme du raisonnement : les hommes se laissent moins tromper par de mauvaises conséquences qu'ils ne se laissent aller à de faux jugements dont on tire

<sup>4</sup> Nous soulignons.



des mauvaises conséquences (*Premier Discours*). Mais cet argument va peut-être trop loin. Car si l'acte essentiel de la connaissance est celui au cours duquel se forme le jugement et non point celui au cours duquel les jugements s'articulent en raisonnement, on ne voit plus ce qui justifie la présence d'une syllogistique dans la Logique de Port-Royal. Une police du jugement ne pourrait-elle pas faire l'économie d'une théorie du syllogisme? Beaucoup le penseront au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais Port-Royal ne tire pas la même conclusion, prenant ainsi le risque de s'installer dans une position passablement ambiguë. (J.-Cl. Pariente, 1985 : 304)

Le problème que soulève Pariente ne ressort pas d'un simple point de détail, et met en jeu l'ensemble de l'édifice théorique de la *Logique*. Pour l'heure, contentons-nous d'esquisser la spécificité de la réflexion de Perrault sur cette question. Pour Perrault à partir des « faux jugements », c'est-à-dire des propositions fausses, « il est même comme impossible » de « tirer de mauvaises conséquences » (Ch. Perrault, 1987 : 77-78), ou conclusions. Ainsi Perrault découple-t-il un peu plus nettement la fausseté de la proposition (santé) de la validité du raisonnement. À l'appui de cette intuition Perrault évoque le cas d'un fou :

Cela est si vrai que même les fous estiment n'en avoir jamais de mauvaises [conséquences ou conclusions], et leur égarement ne vient que de ce qu'ils jugent mal de toutes choses. Si un fou, par exemple, se jette par la fenêtre, ce n'est point pour avoir tiré des conséquences, mais pour avoir fait des jugements faux, car voici ce qui s'est passé dans son esprit. La chambre où je suis est toute en feu : faux jugement. L'ouverture que je vois là est une porte : autre faux jugement. Donc il faut que je me sauve par cette porte. Cette conséquence est très bonne en elle-même, et l'erreur de ce fou est toute dans les jugements et nullement dans la conséquence. Il est plus aisé et plus immanquable et plus naturel de tirer des conséquences que de se former des jugements. (Ch. Perrault, 1987 : 77-78)

Il semble donc que Perrault franchisse le pas de ce que Pariente nomme « l'économie d'une théorie du syllogisme » (J.-Cl. Pariente, 1985 : 304), en faisant reposer l'intégralité, ou du moins la partie la plus importante de l'opération logique sur le jugement. Selon Perrault, le fou qui tient les « faux jugements » pour des propositions vraies *raisonne* de manière *valide*. Mais il convient de préciser que Perrault fait du raisonnement du fou une sorte de conséquence nécessaire sans qu'elle soit, positivement, une conséquence logique, puisque l'implication n'est



rendue possible (vraie) que «par la matière et non par la manière» (J.-Cl. Pariente, 1985 : 304), c'est-à-dire sans formalisme logique :

- (1) La chambre où je suis est toute en feu.
- (2) L'ouverture que je vois là est une porte.
- (3) Donc il faut que je me sauve par cette porte.

La difficulté réside dans le fait que Perrault fournit des énoncés uniquement empiriques et que la forme du raisonnement qu'il déploie n'appartient pas à la logique d'Aristote, ce que montre l'absence de ce seul principe tiré de Port-Royal, définissant la validité formelle du syllogisme : «*Que l'une des deux propositions doit contenir la conclusion, et l'autre faire voir qu'elle la contient*» (A. Arnauld et P. Nicole, 1664 : 371)<sup>5</sup>. Or la proposition (1) ne contient aucun élément formel qui amène à (3). Pourtant comme le souligne Perrault, c'est là un raisonnement tout à fait naturel. Même en supposant la forme enthymématique du raisonnement en y ajoutant des prémisses du type (1') le feu est dangereux, (1'') quand il y a du feu, il faut quitter les lieux, (2') une porte permet de quitter un lieu (clos), etc., la démonstration de Perrault semble bien non syllogistique. Comme Bonnay & Cozic (2011 : 78) le rappellent «toute conséquence nécessaire n'est pas une conséquence logique». Si la manifestation de la conséquence chez Perrault n'a plus rien, ni de nécessaire, ni de logique au sens formaliste du terme, il fait donc entièrement reposer la validité et la vérité de l'opération logique *sur* le jugement. Précisément, Perrault recourt à la seule force de la santé des prémisses pour obtenir une conclusion vraie :

#### LE CHEVALIER

Je comprends cela, & je voy que ce Fou des Petites Maisons, qui vouloit dernièrement faire Mr l'Abbé General de ses Armées, ne se trompoit que dans ses idées & dans ses jugemens, & non point dans la consequence qu'il en tiroit; car si ce Fou avoit eu des armées, & si Mr l'Abbé avoit été le plus grand homme de guerre de nostre siècle, comme ce Fou le croyoit, il auroit bien fait de les luy donner à conduire. (Ch. Perrault, 1688 : t. 4, 202-203)

Cette remarque humoristique fait néanmoins voir qu'il accorde aux seules prémisses la fonction de rendre valide le raisonnement, puisque

<sup>5</sup> En italique dans le texte.



ce n'est pas le cas que Mr l'Abbé est « le plus grand homme de guerre de notre siècle ». Toujours à partir de cet exemple du fou, Perrault offre un ordonnancement des opérations logiques qui paraît original pour l'époque. Selon les standards de la logique en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle, l'ordre appréhension/perception, jugements/propositions et raisonnements correspond, autant à l'ordre diachronique du processus cognitif qu'à l'augmentation de la complexité de ces opérations. Cet ordre reste d'ailleurs l'ordre d'exposition des trois premiers livres d'Arnauld & Nicole 1664, pas même modifié par l'ajout d'un quatrième livre sur la méthode. Mais Perrault bouleverse l'ordre de l'augmentation de la complexité : « il est plus aisé de tirer une conséquence que de faire un jugement », (Ch. Perrault, 1987 : 77-78). La réponse est peut-être dans la leçon tirée de Perrault de l'exemple du fou :

Il est certain que la consequence qu'il a tirée, est tres bonne en elle-mesme, & que toute l'erreur de ce Fou est *dans les idées, & dans les jugemens* qu'il a formez. (Ch. Perrault, 1688 : 202)

En cela Perrault ne semble pas trancher sur le lieu ou le moment exact de la perturbation de la perception du fou. Le fou est-il victime de ses sens ou de son entendement ? Nous verrons dans la suite de cet article un premier élément de réponse. Pour l'heure, nous pouvons trouver chez Perrault une réflexion à propos de la logique et de la philosophie de la connaissance ; réflexion assez conséquente et critique pour disputer certains points des théories d'Arnauld & Nicole (1664). Nous pouvons maintenant tenter de spécifier l'hypothèse des *Contes* comme *une manière de faire* de la philosophie de la connaissance. Autrement dit, les *Contes* ne seraient-ils pas une illustration et une mise en pratique de ses conceptions logiques, comme ils le sont de sa théorie de l'art des Modernes développée tout au long du *Parallèle* ?

## 2. THÉORIE DES FAUX JUGEMENTS ET ENTHYMÈME OGRESQUE DANS LE PETIT POUCKET

### 2.1. LA QUESTION DU JUGEMENT

Dans le conte du *Petit Poucet* (Ch. Perrault, 1697), une première scène manifeste ces enjeux épistémologiques. Abordons la scène où les enfants abandonnés pour la seconde fois, perdus dans la forêt, trouvent



refuge chez la femme de l'ogre qui consent à les cacher pour les sauver des ardeurs culinaires de son mari :

Le Mouton était encore tout sanglant, mais il [l'Ogre] ne lui en sembla que meilleur. Il fleurait à droite et à gauche, disant qu'il sentait la chair fraîche. « Il faut, lui dit sa femme, que ce soit ce Veau que je viens d'habiller que vous sentez. – Je sens la chair fraîche, te dis-je encore une fois, reprit l'Ogre, en regardant sa femme de travers, et il y a ici quelque chose que je n'entends pas ». (Ch. Perrault, 2006 : 298)

L'ogre qui a une certaine perception olfactive de « chair fraîche » réfute qu'il puisse s'agir du « Mouton [...] encore tout sanglant » autant que du « Veau qu[on] vien[t] d'habiller ». L'ogre se trouve dans une position épistémique conforme aux théories d'Arnauld & Nicole (1664 : 109) :

[...] nous sommes portés naturellement à croire que nos jugements sont faux, quand nous voyons clairement qu'ils sont contraires aux idées que nous avons des choses [...].

Soit dans une paraphrase perraultienne : l'Ogre est naturellement porté à croire que les jugements de sa femme sont faux quand il voit clairement que les jugements de sa femme sont contraires aux idées qu'il a des choses. Les informations sensorielles de l'ogre qui lui permettent de se représenter l'*idée* de « chair fraîche » sont en discordance avec le jugement de sa femme. Ce qui provoque chez lui un état de doute : « il y a ici quelque chose que je n'entends pas », doute qui appelle une explication à l'odeur de « chair fraîche ». Cet état de fait l'incite donc à rechercher puis à trouver les enfants : « En disant ces mots, il se leva de Table, et alla droit au lit [où étaient cachés les enfants]. (Ch. Perrault, 2006 : 298) ». L'ogre trouve les enfants et par là-même résout le problème olfactif auquel il était soumis. Notons dans ce passage l'importance du vocabulaire usité : « il y a ici quelque chose que *je n'entends pas*<sup>6</sup> ». Perrault emploie le vocabulaire « des opérations de l'esprit », celui de l'entendement et non celui du mensonge qui n'apparaît qu'après la découverte des enfants : « voilà donc comme tu veux me tromper, maudite femme ! » (Ch. Perrault, 2006 : 298). Ici *tromper* prend le sens de mentir, induire volontairement en erreur. Or l'erreur, définissable comme un mauvais jugement, appartient au vocabulaire de la logique. Avant de relever la volonté de tromper et

<sup>6</sup> Nous soulignons.

donc de manifester un enjeu de morale, Perrault fait porter son discours sur des enjeux cognitifs. Cette brève analyse fait voir comment Perrault introduit dans le conte le questionnement philosophique portant sur les conditions d'acquisition d'une connaissance. Il semble en cela poursuivre la question de la formation des jugements et des raisonnements, précédemment abordée dans le *Parallèle*.

## 2.2. ENTHYMÈME OGRESQUE

Le conte se poursuit. La femme de l'ogre parvient temporairement à retarder le projet culinaire de son mari. Les enfants (les petites ogresses et les garçons) sont au lit, quand survient la fameuse scène de l'échange des couronnes et des bonnets, puis quand en pleine nuit, l'ogre pris de regrets veut tuer les garçons :

Il monta donc à tâtons à la Chambre de ses filles et s'approcha du lit où étaient les petits garçons [...] L'ogre qui sentit les Couronnes d'or : « Vraiment, dit-il, j'allais faire là un bel ouvrage ; je vois bien que je bus trop hier au soir ». (Perrault, 2006 : 301)

Perrault illustre le phénomène cognitif du triptyque *concevoir, juger* et *raisonner*, tel que le décrivent Arnauld & Nicole (1664 : 93) :

On appelle *juger* l'action de notre esprit, par laquelle joignant ensemble diverses idées, il affirme de l'une qu'elle est l'autre, ou nie de l'une qu'elle soit l'autre ; comme lors qu'ayant l'idée de la Terre, et l'idée de rond, j'affirme de la Terre qu'elle est ronde, ou je nie qu'elle soit ronde.

L'ogre dans l'obscurité ne peut utiliser sa vue, « Il monta donc à tâtons » et ne dispose que du toucher : « l'ogre qui sentit les Couronnes d'or ». De fait, l'ogre joint bien diverses idées : celles des « Couronnes d'or » qu'il associe habituellement et presque nécessairement avec l'idée de ses « filles », et l'idée des « bonnets » qu'il s'attendait à percevoir : « [il] s'approcha du lit où étaient les petits garçons ». Retenons que pour l'ogre l'idée de filles n'est pas composée par des propriétés « accidentelles » au sens d'Arnauld & Nicole (1664 : 145), soit des propriétés qui ne définissent pas l'essence d'un objet. Du point de vue de l'ogre, le fait pour ses filles d'être dans un lit donné et d'avoir une couronne définit l'essence (du moins une partie) de ses filles. De plus sur la base de la seule présence des couronnes, l'ogre infère de manière



invalide<sup>7</sup> l'ensemble du jugement sur la présence des filles. L'absence de bonnets et la présence de couronne lui fait prendre conscience de l'erreur qu'il allait commettre : «j'allais faire là un bel ouvrage», c'est-à-dire lui fait croire à la fausseté de son jugement. Cette phase correspond au raisonnement : «On appelle *raisonner* l'action de notre esprit, par laquelle il forme un jugement de plusieurs autres» (A. Arnauld et P. Nicole, 1664 : 93). Le raisonnement de l'ogre est donc le suivant : Si je touche des couronnes, alors il s'agit de mes filles, s'il s'agit de mes filles, alors je commets une erreur, puisque je suis venu tuer les garçons. La suite est bien connue : l'ogre tranche la gorge de ses sept filles. La scène concernant le toucher des bonnets des filles est la réplique cognitive et logique exacte de la scène précédente des couronnes des garçons, où le jugement de l'ogre est renforcé par une nouvelle perception : «ayant senti les petits bonnets des garçons» :

Il alla ensuite au lit de ses filles, où ayant senti les petits bonnets des garçons : «Ah! Les voilà, dit-il, nos gaillards! Travaillons hardiment». (Ch. Perrault, 2006 : 301).

Notons que nous, lecteurs, avons pour ainsi dire l'intégralité des informations pertinentes pour juger de la «fausseté matérielle» des jugements de l'ogre. À première vue pourtant, il nous est difficile de conclure que l'ogre a fait une erreur de raisonnement ou qu'il ait été réellement trompé par ses sens. En ceci, Perrault semble bien exemplifier sa théorie des faux jugements :

Il est encore vrai qu'on fait sans cesse de mauvais jugements, mais on en tire point de mauvaises conséquences, et il est même comme impossible d'en tirer. (Ch. Perrault, 1987 : 77-78)

Ceci nous permet d'analyser ce que souhaite montrer Perrault : l'ogre est d'abord victime de «mauvais jugement» qui entraîne une «mauvaise conséquence», c'est-à-dire une conclusion fausse, mais où l'ensemble de son raisonnement est valide. Rappelons que l'ogre est dans le noir et qu'il n'a qu'un seul sens à sa disposition – le toucher. Si erreur de jugement il

<sup>7</sup> Suivant la table de vérité du connecteur conjonctif : «&». Notre interprétation historique est néanmoins tendancieuse, Perrault n'ayant probablement pas à sa disposition de théorie logique comparable à une table de vérité.

y a, il faut la rechercher du côté de l'absence de relevé croisé sensoriel. Si l'ogre avait disposé de la vue et du toucher, il n'aurait pas commis d'erreur, car ses sens lui révéleraient alors la « fausseté matérielle » de son jugement actuel. De plus, Perrault relève et justifie l'erreur de jugement de l'ogre par un éventuel biais cognitif, livré au lecteur sous la forme d'un enthymème : « j'allais faire là un bel ouvrage ; je vois bien que je bus trop hier au soir. » (Ch. Perrault, 2006 : 301). Si l'ogre associe les couronnes d'or à ses filles, il avait aussi à sa disposition une autre information : « [il] s'approcha du lit où étaient les petits garçons » (Ch. Perrault, 2006 : 301), car l'ogre sait instinctivement et par habitude que le lit de ses filles est de tel côté, et celui des garçons de l'autre ; lit que l'on peut raisonnablement supposer habituellement vide, si nous suivons l'économie du conte :

On les avait fait coucher de bonne heure, et *elles étaient toutes sept dans un grand lit*, ayant chacune une Couronne d'or sur la tête. Il y avait dans la même Chambre un autre lit de la même grandeur ; ce fut dans ce lit que la femme de l'Ogre mit coucher les sept petits garçons [...] (Ch. Perrault, 2006 : 301)<sup>8</sup>

Ayant la connaissance de la position habituelle des lits, l'ogre se dirige directement vers le lit des garçons. Mais après avoir tâté les couronnes d'or, il se retrouve avec deux *idées* jointes mais discordantes, d'où il aurait pu tirer *logiquement* la conclusion suivante : les filles, c'est-à-dire « les couronnes d'or » sont dans le lit des garçons, et formuler la conclusion que les filles ne sont pas à leur place habituelle. De fait, ces informations non-concordantes auraient pu également se traduire par : il ne s'agit peut-être pas du lit des filles, conclusion dont le lecteur sait qu'elle est vraie. Cette incohérence aurait dû provoquer chez l'ogre un doute épistémique et surtout l'amener à suspendre son action pour enclencher une procédure de vérification consistant à trouver laquelle des deux propositions était fausse : ou *l'ogre s'est trompé de lit* ou *les enfants ont changé de lit*. Or cet état de doute est balayé par un raisonnement enthymématique : « j'allais faire là un bel ouvrage ; je vois bien que je bus trop hier au soir ». Cette explication semble vraie pour l'ogre et pour le lecteur qui valide en quelque sorte le raisonnement de l'ogre. De plus, cette formule marque que l'ogre est conscient de ses actes et de son erreur.

<sup>8</sup> Nous soulignons.



L'erreur de l'ogre est elle-même due à une conclusion matériellement vraie, «j'ai trop bu», qui rétrospectivement est *justifiée* par le *raisonnement* enthymématique suivant : quand on boit trop, l'entendement est altéré, donc on commet des erreurs. Mais cet enthymème est obtenu à partir d'un faux jugement issu des prémisses initiales fausses sur les positions respectives des enfants et des lits. En validant le raisonnement et l'explication de l'ogre, le lecteur commet bien lui-même une erreur. Or précisément dans la première scène du «mouton sanglant» l'ogre a montré son aptitude à déjouer ce type de contradiction et de biais cognitif. Ainsi se pose la question de savoir par quel mécanisme d'écriture, le lecteur attentif parviendrait à déjouer ce biais de raisonnement.

### 3. MODERNITÉ DE L'ÉCRITURE PERRAULTIENNE ET ANALYSE PRAGMATIQUE

Nous aimerions ainsi approfondir notre analyse du fonctionnement du texte perraultien. Comme l'a très justement remarqué Noille-Clauzade (2011), il y a chez Perrault un refus caractéristique de se livrer à une interprétation philologique et allégorisante du récit. À une lecture herméneutique, Noille-Clauzade (*op. cit.* : 73) oppose chez Perrault une lecture et une culture rhétorique :

La culture rhétorique n'est pas une culture sans livre : elle est peut-être sans *texte à interpréter*, sans idée forte de la lettre du texte telle que la déploient les cultures herméneutiques, mais elle est une culture de la lecture.

C'est-à-dire pour Noille-Clauzade (*op. cit.* : 75) :

un « art de lire qui est celui du *rhetor* : tout un protocole de lecture, [...] qui passe par la négociation de l'ensemble, par l'appréciation du modèle global de fonctionnement du texte, de son économie générale, avant d'en venir à sa partition en cohérences locales.

C'est bien le plaisir de la fiction, l'intrigue globale du conte, qui prime sur toute interprétation herméneutique du texte déléguée ou reléguée à la « moralité » finale en vers. Cette approche s'oppose à celle de Froloff (Ch. Perrault [1697] 1999 : 19) qui caractérise ainsi ces enjeux de lecture :

Le lecteur remarque tout de suite la différence qui existe entre le ton familier et simple des contes et les moralités écrites en vers dans une langue

soutenue. Ces dissonances mettent en valeur la morale que Perrault veut proposer à ses contemporains. Il s'agit en effet pour lui de tirer des leçons d'un récit qui n'est donc pas seulement écrit pour distraire et amuser : il faut élucider et expliciter son sens caché afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation.

Notons ce que les deux idées ont à la fois de complémentaire et d'antithétique. Il n'y a « peut-être pas de texte à interpréter » et l'éventuelle interprétation allégorisante est renvoyée aux « moralités ». Mais, à ne suivre que les hésitations d'Escola (2005 : 124) : « le sens allégorique [des contes] pourrait bien rester régulièrement incomplet, et les moralités n'avoir de valeur que déceptive ou ironique ». Le texte perraultien instaure une modalité de la discordance. L'hypothèse est que la discordance entre les « moralités » qui doivent éclairer le texte et en permettre l'interprétation, se fait non pas au profit de la moralité déceptive, mais au profit du texte narratif. En ce sens, nous renverserions l'analyse de Froloff en donnant une primauté au texte sur le paratexte des moralités. Cette discordance texte/paratexte obligerait le lecteur attentif à rechercher la cohérence dans la partition locale du conte et donc à renégocier son protocole de lecture comme le suggère Noille-Clauzade. Mais cette cohérence interprétative du texte reste mise à mal, à l'exemple des deux scènes de la « chair fraîche » puis des « couronnes/bonnets », puisque dans la première l'ogre résout le problème auquel il fait face et que dans la seconde il échoue. Noille-Clauzade rappelle le versant théorique de la lecture tirée de Perrault (1688) :

Nous voyons bien comment s'effectue le blocage de la lisibilité : par forclusion du protocole herméneutique mobilisé dans le texte homérique. Ou pour le dire autrement, d'un côté est encodée dans l'*ekphrasis* ce que Jean Pépin appelle « une inscription allégorique » intentionnelle, c'est-à-dire la nécessité d'interpréter le sens littéral de la fiction et de le reverser au bénéfice d'un sens second, par le biais d'un certain nombre d'embrayeurs qui instaurent une insatisfaction du sens littéral (au premier rang desquels l'accumulation de scènes incompatibles et leur impossibilité). Face à ce programme d'intention allégorique, le lecteur de Perrault produit une véritable violence herméneutique en refusant précisément de s'engager dans l'interprétation, en opérant une forclusion du sens second et un repliement sur le sens littéral impertinent. (Noille-Clauzade, 2011).

L'hypothèse que nous suggérons est que le sens littéral impertinent, c'est-à-dire qui ne peut pas produire de sens second (« la défection du



sens»), est obtenu par Perrault grâce au recours à des niveaux de sens peut-être jusque-là peu usités. Ainsi une des modalités de l'« inscription allégorique » pourrait se traduire par la subordination de la « hiérarchie conceptuelle »<sup>9</sup> (J. Moeschler, 2012) comme semble intuitivement montrer le fonctionnement interprétatif de nombreuses fables de La Fontaine. Ce qui est valable pour certains corbeaux est valable pour certains hommes, puisque *homme* et *corbeau*, termes co-hyponymes, sont sous la même hiérarchie conceptuelle d'*animal*. Mais aucun mécanisme de ce genre ne semble applicable dans les deux scènes de la « chair fraîche » et des « bonnets », interdisant une inscription allégorique. La lecture littérale des deux blocs narratifs n'amène qu'à une contradiction réalisant en partie cette forclusion du sens second, d'où nous obtenons les propositions suivantes :

(4) L'ogre raisonne bien. L'ogre sait gérer [logiquement, i.e. selon les standards de l'âge classique] son doute épistémique.

Tandis qu'à partir de la scène des « bonnets », nous obtenons :

(5) L'ogre raisonne mal. L'ogre ne sait pas gérer son doute épistémique.

Nous aboutissons à ce résultat de lecture, précisément en sortant de l'intrigue générale, en la mettant temporairement à distance. L'absence d'embrayeurs comme l'utilisation de termes hypéronymiques permettant la lecture allégorique semble interdire toute interprétation d'un sens second. Cette défection du sens nous oblige à nous arrêter sur certains blocs narratifs, à les reprendre pour finalement les faire devenir autonomes. Or comme nous venons de le montrer, ce découpage par blocs textuels et narratifs est utilisé par Perrault pour faire transparaître les opérations de l'esprit. La forclusion du sens du texte implique une focalisation sur les personnages et leurs opérations cognitives. Par isomorphisme, le lecteur qui inspecte les raisonnements de l'ogre se retrouve pris dans une forme d'introspection de ses propres raisonnements, de la même manière que le philosophe observe et naturalise ses propres pensées.

<sup>9</sup> Hiérarchie conceptuelle qui prend ici la forme d'un *arbor porphyriana* ou de l'intension arnauldienne, comme dans la structure « vivant, animal, homme ». Elle se conforme à l'hypéronymie.





Cette écriture naturalisée ne serait pas une lecture allégorisante, mais comme nous le dirions aujourd'hui, une lecture analytique. Si le texte n'a pas de sens général, il décrit le fonctionnement du bon sens, du raisonnement. Ainsi, Perrault exhibe intentionnellement la contradiction de «(4) & (5)», formant la proposition pragmatiquement obtenue :

(6) «(4) & (5)», soit (A & non A).

Pragmatiquement, il nous faut reconnaître que cette contradiction (A & non A) oblige le lecteur à la réinterpréter voire à la résoudre en :

(7) «non (A & non A)», selon le principe de bivalence : une proposition est vraie ou elle est fausse, et selon le principe de non-contradiction : (4) et (5) ne peuvent être vraies ensemble.

La proposition (7) devenant la proposition :

(8) ou l'ogre raisonne bien ou l'ogre raisonne mal.

De fait, (8) ressemble à ce que Moeschler (2012) appelle une « négation descriptive » prise dans une implication, *entaillement*. Précisément (8) est le conséquent de l'implication (9)b. décrite par Moeschler (2012) :

- (9) a. Nath a un chow-chow IMPLIQUE Nath a un chien.  
 b. Nath n'a pas un chow-chow IMPLIQUE Nath a un chien ou Nath n'a pas un chien.

Moeschler (2012) précise ainsi que :

L'implication (9b) est vraie, car il y a une relation conceptuelle hiérarchique entre CHIEN et CHOW-CHOW : CHOW-CHOW est subordonné dans la hiérarchie conceptuelle de CHIEN : être un CHOW-CHOW implique être un CHIEN, alors que l'inverse n'est pas vrai. Ceci explique pourquoi ne pas être un CHOW-CHOW peut impliquer, mais n'implique pas nécessairement être un CHIEN, comme le montre (10) :

- (10) a. Russell n'est pas un chow-chow, c'est un westie.  
 b. Ada n'est pas un chow-chow, c'est une chatte.

Moeschler (2012) propose que la forme logique de la négation descriptive de l'implication matérielle soit :  $\neg P \rightarrow (Q \text{ ou } \neg Q)$ , «(Q ou  $\neg Q$ )» étant ici équivalente à (8) «ou l'ogre raisonne bien ou l'ogre raisonne



mal». De ce dilemme avancé par le conte, il semble qu'une seule et nouvelle proposition puisse être pragmatiquement impliquée par reprise et application de (10)b. à (5):

(5) Si l'ogre raisonne mal, *alors* qu'est-ce que raisonner?

Soit,

(11) Ou l'ogre raisonne bien ou l'ogre raisonne mal *parce que* nous ne savons pas ce qu'est «réellement» le raisonnement,  $(Q \text{ ou } \neg Q) \rightarrow \neg P$ .

Il faut ici tempérer la portée de cette équivalence, puisque nous avons dû recourir à un artifice en substituant une disjonction inclusive (Q ou  $\neg Q$ ) par une disjonction exclusive «ou..., ou...», bien qu'il nous semble qu'historiquement, l'usage en langue naturelle des connecteurs & et *OU* soit principalement exclusif. D'autre part, ce résultat pragmatique du conte pourrait être obtenu par un renversement antécédent/conséquent (par contraposition) via le connecteur *parce que*, bien que nous ne soyons pas encore en mesure d'expliquer/justifier l'inversion de la relation du type  $(Q \text{ ou } \neg Q) \rightarrow \neg P$ . Si le *modus tollens* nous autorise une telle inversion, il resterait néanmoins à décrire la nature du lien entre cette inversion logique et l'état de doute psychologique. L'analyse des connecteurs causaux de Moeschler (2012) pourrait nous fournir un élément de réponse, mais nous n'avons pas encore pu aborder cet aspect théorique.

À partir de l'étude d'un cas isolé d'engendrement d'une lecture moderne dans le conte perraultien, nous pouvons tenter de formuler une hypothèse sur son projet philosophique. Perrault est particulièrement sensible à la question générale du fonctionnement des opérations logiques et cognitives. Il utilise et applique les nouveaux acquis théoriques de la *Logique de Port-Royal* pour mettre en lumière et en scène les objets de la philosophie que sont les idées. Sous des aspects purement narratifs et facétieux du conte, Perrault semble proposer et induire un questionnement naturaliste du type *qu'est-ce que raisonner?* Cette écriture évite bien la pédanterie des Anciens et des doctes, tout en promouvant la supériorité épistémique et stylistique des Modernes. Une possibilité serait de décrire historiquement l'acquisition par Perrault de ce mode d'écriture et donc de lecture que nous avons analysé d'un point



de vue pragmatique, mode probablement acquis par la socialisation salonnaire propre au siècle de Louis le Grand. Une autre hypothèse serait d'étendre à l'ensemble d'un conte, puis des *Contes* de Perrault, l'analyse de ces mécanismes cognitifs et de révéler la profondeur de son questionnement philosophique.

Franck BARON  
EHESS, GRIHL-ED 286

## BIBLIOGRAPHIE

- ARNAULD, Antoine, et NICOLE, Pierre, *La Logique ou l'art de penser* [1664], éd. D. Descotes, 2014, Paris, Honoré Champion.
- BONNAY, Denis, et COZIC, Mickael (éd.), 2011, *La Philosophie de la logique, Preuve, vérité, démonstration*, Paris, Vrin.
- CLERBOUT, Nicolas, *Logique propositionnelle*, Document d'études (Vade-mecum de l'étudiant de L1), Université de Lille 3, sans date (s/d).
- ESCOLA, Marc, 2005, *Contes de Charles Perrault*, Paris, Folio.
- MOESCHLER, Jacques, 2012, « Pourquoi le sens est-il structuré ? Une approche vériditionnelle de la signification linguistique et du sens pratique », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, n° 30, p. 53-71.
- NOILLE-CLAUZADE, Christine, 2011, « Qu'est-ce qu'une expérience moderne du passé : Lire en Moderne selon Charles Perrault », *Littératures classiques*, n° 75, vol. 2, p. 197-216.
- PARIENTE, Jean-Claude, 1985, *L'Analyse du langage à Port-Royal, Six études logico-grammaticales*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- PERRAULT, Charles, 1688-1697, *Parallèle des Anciens et des Modernes, en ce qui regarde les arts et les sciences*, 4 tomes, Paris, Coignard.
- PERRAULT, Charles, *Contes* [1697], Introduction, notices et notes de C. Magnien, Illustrations de G. Doré, 2006, Paris, LGF.
- PERRAULT, Charles, *Contes* [1697], Présentation de N. Froloff, éd. P. -P. Collinet, Paris, Gallimard, 1999.
- PERRAULT, Charles, 1987, *Pensées chrétiennes*, éd. J Barchilon et C. Velay-Vallantin, Paris/Seattle, Papers on French seventeenth century literature.
- RIBARD, Dinah, 2000, « Philosophe ou écrivain ? Problèmes de délimitation entre histoire littéraire et histoire de la philosophie en France, 1650-1850 », *Annales*, année 55, n° 2, p. 355-388.
- SORIANO, Marc, 1977, *Les Contes de Perrault. Culture savante et traditions populaires* [1968], Paris, Gallimard.

# ÉTUDES DIACHRONIQUES

1 | 2023

**Présentation de la revue** : Gilles Siouffi

**Formes d'écriture des savoirs : perspectives d'analyse du discours en diachronie**

**Avant-propos** : Joëlle Ducos → Sciences et diachronie ou l'émergence de la scientificité

**Introduction** : Oleg Averyanov, Flore Picard et Adeline Sanchez

Thomas Augais et Julien Knebusch → Connaissance scientifique et écriture dans le dialogue chirurgical entre Henri Mondor (1885-1962) et René Leriche (1879-1955)

Adeline Sanchez → Une question de *formes* : les traductions françaises du *Lilium medicinae* de Bernard de Gordon

Isabel Rio Novo → Théories sur la poésie scientifique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

Franck Baron → *Le Petit Poucet* de Charles Perrault : théorie des faux jugements et enthymème ogresque

Vanessa Oberliessen → Le dialogue chez les auteurs de la Kabbale chrétienne

Serge-Pacôme Alléby Mambo → Comment dire (écrire) les savoirs non-constitués ? Quelques éléments d'une performance discursive dans *Le Feu des origines* d'Emmanuel Dongala

**Résumés**

**Comptes rendus**